

# Hôpital St-Charles



## **AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ** **Approuvé le 17 décembre 2015**

### **Référence réglementaire :**

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

L'agenda porte sur deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum.

Étalement justifié par la mise en conformité de chambres rendue difficile par l'occupation de celles-ci (notamment à l'EHPAD et à l'USLD).

### **Réalisations en 2017 :**

- Mise en conformité de l'intégralité des ascenseurs ;
- Cheminement PMR et places réservées depuis la voirie communale jusqu'à l'entrée des bâtiments de l'Hôpital et de l'EHPAD ;
- Adaptation de l'éclairage des circulations et escaliers de l'ensemble des services ;
- Remplacement progressif des plaques de portes par des dispositifs adaptés aux malvoyants.

Commercy, le 21 décembre 2017

Le Directeur